



**MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE,
DES FINANCES
ET DE LA RELANCE**

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction générale du Trésor



REGARDS SUR L'ÉCONOMIE

UNE PUBLICATION DU SERVICE ÉCONOMIQUE REGIONAL

DE ROME

26 novembre 2021

Sommaire

Actualité économique

- Politique budgétaire: Projet de budget 2022 / Les rentrées fiscales et sociales progressent en septembre
- Environnement macro-économique : PiB +2,6% au T3 2021 / Révision des prévisions de croissance de l'Italie / Le commerce extérieur / Accélération de l'inflation (+3%), / L'industrie, force de l'appareil productif italien / Emploi en hausse / Premiers signes du retour de la confiance des ménages
- Politique économique et européenne : Décret-loi sur l'insolvabilité des entreprises / Réforme de la justice civile / Projet de réforme fiscale / Projet de réforme de la concurrence / L'Italie renforce les collectivités pour mettre en œuvre le PNRR / La Sicile se dote d'une *cabina di regia* / Le Latium annonce sa déclinaison du plan de relance

Actualité financière

- Notation de l'Italie s'améliore
- Le *cashback*, arrêté par l'Etat, est relancé par les banques
- Interruption des négociations entre Unicredit et le Trésor
- Impacts positifs escomptés de l'intégration de Borsa Italiana au groupe Euronext
- Le Trésor renforce sa stratégie de diversification des instruments de dette

Numérique

- L'Italie remonte dans le classement DESI
- Le smart working change l'organisation du travail

Tourisme

- Les aides au tourisme

Mode

- La hausse des matières premières pénalise la relance du secteur de la mode
- Des mesures au soutien du secteur de la mode

LE CHIFFRE À RETENIR

+6,2%

Prévision de croissance de la
Commission

Actualité économique

Politique budgétaire

Le parlement commence l'examen du projet de budget pour 2022

Le Sénat a commencé l'examen du [projet de budget pour 2022](#) approuvé le 28 octobre par le gouvernement. Il prévoit environ 30 Md€ de mesures nouvelles dont 23,3 Md€ financées par déficit. La politique expansive du gouvernement sera poursuivie tant que l'Italie n'aura pas retrouvé le niveau de production et d'emploi perdus en raison de la crise Covid.

La réduction de la pression fiscale mobilise 6 Md€ (qui s'ajoutent aux 2 Md€ déjà réservés l'an dernier) – à affecter à la réduction de l'impôt des ménages ou des entreprises - et 2 Md€ en soutien contre la hausse des prix de l'énergie. En soutien de l'investissement, sont prévus notamment la poursuite des bonus pour la réhabilitation énergétique des bâtiments ainsi que des aides existantes *Transition 4.0*, *Nuova Sabatini*, le refinancement du fonds de garantie des PME, et des mesures en faveur de l'export.

À destination des ménages, tandis qu'est revu le revenu de citoyenneté (pour une dépense annuelle de 8,8 Md€), en matière de retraites, l'expérimentation « Quota 100 » est remplacée par « Quota 102 » qui repose sur un départ à 64 ans avec 38 années de cotisations, tandis que sont prorogés les mesures « Ape sociale » et « Opzione donna ». Au titre de la réforme des amortisseurs sociaux, sont revus les dispositifs de chômage (Cig et Naspi) et le prolongement des contrats de solidarité et d'expansion

Les dépenses de financement du système de santé sont également augmentées, comme celles en faveur des universités, de la recherche et des écoles, ou celles en soutien du tourisme, de la culture et de la presse.

Les rentrées fiscales et sociales progressent en septembre

Sur les huit premiers mois de 2021, les [rentrées fiscales et sociales](#) ont progressé de 9,7% (+45,6 Md€) en g.a., pour s'établir à 517,9 Md€. Les recettes

fiscales augmentent de 11,5% (+35,4 Md€, 344,7 Md€) et les cotisations sociales de 6,3% g.a (+10,2 Md€, 173,2 Md€). La hausse intègre l'encaissement décalé des impôts, taxes et contributions du fait de la crise Covid. La TVA, 2^{ème} recette fiscale après l'IRPEF, est en hausse de 22,6% (+18 Md€, 97,9 Md€) soutenue par le rattrapage des reports d'impôts de 2020 et la facturation électronique. Cette mesure a permis de augmenter les rentrées de TVA notamment dans le secteur de la construction (+33,4%) et l'industrie manufacturière (+29%).

Environnement macro-économique

Le PIB progresse de +2,6% au 3^{ème} trimestre 2021

Après le rebond observé au 2^{ème} trimestre (+2,7%), le 3^{ème} trimestre affiche une croissance soutenue de +2,6% selon [l'estimation préliminaire](#) de l'Istat. Elle s'explique par la forte reprise du secteur des services et la poursuite des bons résultats de l'industrie, malgré une baisse du secteur primaire. L'acquis de croissance à l'issue du 3^{ème} trimestre est de +6,1%.

La Commission révisé à la hausse sa prévisions de croissance de l'Italie

Dans ses [prévisions d'automne](#), la Commission estime que l'Italie restera l'un des principaux moteurs de la croissance européenne. Le PIB italien devrait augmenter de 6,2% en 2021 (4,3% en 2022 ; 2,3% en 2023). Les prévisions de déficit et de dette seraient à la baisse, respectivement à -9,4% en 2021 (puis -5,8% et -4,3%) et 154,4% (151,4% et 151%). Le PIB de l'UE croîtrait de 5% cette année (4,3% en 2022, 2,5% en 2023).

Lors de son [audition parlementaire](#) le 23 novembre, le ministre de l'économie et des finances, Daniele Franco, a confirmé une probable révision à la hausse de la croissance du PIB à +6,2% ou +6,3% en 2021 (contre 6% initialement prévus).

Le commerce extérieur affiche un léger ralentissement en septembre

Après trois mois de croissance continue, les [exportations](#) reculent de 1,3% en septembre pour s'établir à 43,3 Md€ (contre 43,9 Md€ en août), et les importations de 1,7% à 39,8 Md€ (contre 40,5 Md€).

Comparé à septembre 2020, les exportations sont en hausse de 10,3%. Tous les produits progressent hors les automobiles (-21,1%) et autres moyens de

transport (-14,8%) affectés par l'approvisionnement en composants et matériels. Les ventes de produits raffinés, de métaux et de produits chimiques expliquent, à elles seules, la moitié de la croissance des exportations (+121,6%). Les importations augmentent de 22,5% dont l'énergie (+111,3%) et biens intermédiaires (+28,5%).

Sur les neuf premiers mois de l'année, l'Italie aura réalisé 376,5 Md€ d'exportations.

L'inflation à 3% du fait des prix de l'énergie

En octobre, [l'inflation](#) s'est accélérée pour le 4^{ème} mois consécutif. Selon l'Istat, l'indice des prix à la consommation (NIC) s'établit à +0,7% sur le mois et +3% sur une base annuelle. La hausse est due pour 2 pt de pourcentage, aux prix de l'énergie.

L'industrie, force de l'appareil productif italien

A 3^{ème} trimestre, la [production industrielle](#) se rapproche du niveau d'avant-crise et augmente de 1%. L'Italie est moins impactée que ses voisins par les difficultés d'approvisionnement, responsables de la chute de la production industrielle en Allemagne (-1,1%) et en [France](#) (-1,3%).

Par rapport à septembre 2020, la production est en hausse de 4,4%, sous la moyenne de la zone euro (+5,2%) et de l'UE (+5%). Contribuent à la hausse les biens intermédiaires (+7,1%), d'équipement (+4,9%) et de consommation (+4,5%). La production d'énergie affiche un repli (-4,2%), avec le recul des activités extractives (-6,3%) et de fourniture d'énergie (-5%), qui reste néanmoins nettement plus marqué pour la production de véhicules de transport (-11,7%).

L'emploi repart à la hausse

L'[emploi](#) poursuit sa tendance observée depuis le printemps : +0,3% en sept., soit + 59 000 unités par rapport au mois précédent, et +1,2% sur douze mois, soit +273 000 emplois. Le taux d'emploi des 15-64 ans s'élève à 58,3% (+0,2% par rapport au mois précédent, et +1% sur un an).

Les principaux bénéficiaires sont les femmes +1,1% g.a.), les 25-34 (+5,3% g.a.) et les plus de 50 ans (+1,8% g.a.). Les embauches restent néanmoins marquées par la précarité : les contrats à durée déterminée et de saisonniers sont de +13,2% en annuel, et le nombre d'indépendants baisse de 3% (-150 000).

Malgré le recul du chômage à 9,2% (contre 10,1% l'année précédente), 314 000 emplois ont été détruits pendant la crise. L'Italie compte 22,8 millions d'actifs occupés en septembre 2021, contre 23,1 millions en février 2020.

Premiers signes du retour de la confiance des ménages

La [6e édition](#) de l'enquête de la Banque d'Italie sur les conditions économiques des ménages pendant la crise sanitaire met en évidence qu'en septembre 2021, 33,2% des ménages escomptaient une amélioration de la situation économique générale dans les 12 prochains mois, en progression de 2,5 pp par rapport à fin avril, et que 33,8% s'attendaient à une amélioration du marché du travail (+3,6 pp). La proportion de ménages déclarant attendre une baisse des revenus par rapport à 2020 a diminué de 2,3 pp pour s'établir à 14,5%, affectant plus les ménages du sud (15,9%) et du centre de l'Italie (15,6%).

Si 37,9% des salariés déclarent avoir pu épargner depuis le début de la pandémie, seuls 25,7% des indépendants y sont parvenus, avec une proportion plus marquée dans le nord (35,4%) que dans le centre (33,8%) ou les régions méridionales et insulaires (24,3%) qui restent en deçà de la moyenne nationale (31,6%). En revanche, les ménages qui estiment pouvoir continuer à épargner sur les 12 prochains mois - entre avril et septembre 2021 - a reculé de 2,1 pp (43,8%), et 9,9% (+0,3pp) déclarent devoir puiser dans leur épargne ou s'endetter. Signe d'une reprise de la consommation, la part des ménages qui déclarent avoir cessé d'aller dans les hôtels-restaurants (44%, -26 pp), qui a eu recours à des services de soins à la personne tels que coiffeur, esthéticien, etc. (24,1%, -14,4 pp) ou qui a fait des achats de mode (chaussures, textile) en magasin (24,1%, -21 pp) a nettement reculé, tandis que 70,3% estiment que leurs dépenses demeureront inchangées.

Politique économique et européenne

Le décret-loi sur l'insolvabilité des entreprises approuvé

La réforme de l'insolvabilité de 2017, révisée en 2019 (décrets législatifs n. 155 de 2017 et n.14 de 2019) met en place le code de la crise d'entreprise et de l'insolvabilité qui a pour objectif de favoriser la poursuite de l'activité des entreprises en difficulté et d'éviter la faillite.

Le gouvernement a approuvé par décret-loi récent un ensemble de mesures d'application qui actualisent et corrigent le code. En raison de la crise Covid, l'entrée en vigueur, initialement prévue le 15 août 2020, a été reportée au 16 mai 2022, et deux autres dispositions entreront en vigueur au plus tard à la fin 2023.

Le PNRR a également inscrit la réforme de l'insolvabilité en priorité d'ici la fin 2022: il s'agit de transposer la directive UE 1023/2019, de revoir les accords de réglemets extrajudiciaires des différends et les encourager, renforcer les mécanismes d'alerte, mieux former les tribunaux et les autorités administratives aux procédures de restructuration, créer une plateforme pour permettre la numérisation des procédures.

La réforme de la justice civile avance

Comme celle de la justice pénale, la réforme de la justice civile approuvée par le gouvernement vise à la réduction du stock et de la durée des procès grâce au renforcement des ressources humaines (recrutements) et logistiques (numérisation, rénovation des bâtiments), à la rationalisation des procédures et la promotion du règlement extrajudiciaire des litiges (médiation, arbitrage, négociation assistée). Le projet de loi approuvé au Sénat le 21 septembre dernier a été transmis à la Commission Justice de la chambre des députés le 29 octobre dernier.

Le projet de réforme fiscale est au parlement

Le projet de loi de délégation sur la réforme fiscale autorise le gouvernement à prendre des décrets-législatifs dans un délai de 18 mois. La réforme prévoit, pour l'imposition des personnes physiques de baisser les taux effectifs et marginaux et de réduire le coin fiscal ; pour l'impôt sur les sociétés de revoir la base imposable et le taux; pour les revenus du capital d'introduire à terme un taux unique ; pour la TVA de réduire le nombre et le niveau des taux ; pour la taxe sur la production d'engager sa suppression par étape ; pour la réforme du cadastre d'introduire la valeur patrimoniale des biens mais sans modification de l'impôt jusqu'en 2026.

Le projet de réforme de la concurrence est approuvé

Le décret-loi a été approuvé en conseil des ministres le 4 novembre dernier. Il entend simplifier

l'accès aux appels d'offres publics, en particulier améliorer la transparence des concessions balnéaires, libéraliser diverses concessions (gestion des ports, réalisation et gestion d'infrastructures attenantes aux ports et en mer, distribution de gaz naturel), limiter le recours à la régie et réformer les taxis. Il introduit de la concurrence dans les services de gestion des déchets, la santé (ouverture de structures privées, grossistes en médicaments, ventes de génériques), et l'accès au haut-débit.

L'Italie renforce les collectivités pour mettre en œuvre le plan de relance

Le ministère de la fonction publique a ouvert le [portail InPA](#) qui permet de déposer son CV pour des contrats à durée déterminée destinés à la réalisation des projets inscrits dans le PNRR. Le [décret](#) du 14 octobre 2021 définit les conditions que doivent satisfaire les professionnels libéraux et profils hautement spécialisés. Le portail permettra aux administrations de sélectionner les profils adéquats.

Le [projet de décret](#) du président du conseil (dpcm) de fin octobre met à disposition 320 M€ pour le recrutement d'au moins 1000 contractuels dans l'administration. Le gouvernement a dû d'abord résoudre, avec les ordres professionnels concernés, la question de l'incompatibilité entre l'exercice libéral avec le statut de collaborateur de l'administration. Le décret réserve 400 postes au Sud et 600 au Centre Nord. La Lombardie est la première bénéficiaire avec 123 experts (38,6M€, soit 12,1%), suivie de la Campanie (94 experts, 30,2 M€, 9,4%) et la Sicile (83 experts, 26,5 M€, 8,3%). Un prochain décret sera être publié d'ici décembre pour préciser les missions.

La Sicile se dote d'une « cabina di regia » pour la gestion des projets du PNRR

La [Sicile](#), se dote d'un comité de pilotage pour le PNRR. Sa création a été décidée après que la Région a été déboutée dans 31 projets d'investissement dans les réseaux hydriques pour 422 M€, qui ne satisfaisaient pas aux critères énoncés dans les appels d'offre lancés par le ministère de l'agriculture. La Sicile doit bénéficier de 50 Md€ jusqu'en 2023, dont 266 M€ au titre de la 1^{ère} tranche. En complément, la Région a décidé de renforcer ses compétences en recrutant 300 techniciens (CDD d'une durée de 3 ans) pour préparer les dossiers.

Le Latium annonce sa déclinaison du plan de relance

La région Latium s'est doté d'un [plan NextGenerationLazio](#) qui regroupe l'ensemble des ressources européennes (NGEU et programmation 2021-2027), soit 17 Md€, pour financer 41 projets pour la modernisation (41% des ressources), la transition écologique (31%) et l'inclusion sociale (28%). Cette déclinaison veut répondre aux opportunités du PNRR et mettre en adéquation les atouts de la Région en matière de recherche, développement technologique et innovation.



Actualité financière

La notation de l'Italie s'améliore

Les agences S&P et Dbrs ont maintenu la notation du risque italien à BBB, mais en améliorant la perspective. Elle passe pour le premier à « positive », et pour le second à « stable », à la lumière d'un rebond de la croissance bien orienté.

L'agence [Moody's](#) a confirmé sa notation à Baa3 avec perspective « stable ». Son évaluation prend en compte la capacité de reprise de l'Italie forte des soutiens européens (BCE et Commission), ainsi que le poids de la dette sur les prochaines années. Elle souligne les atouts (une économie diversifiée, un secteur industriel compétitif et la richesse des ménages), au regard de ses faiblesses (le poids de la dette et l'efficacité relative des politiques publiques).

Le « cashback » est relancé par les banques

Suspendu au 2^{ème} semestre 2021, le dispositif du « cashback » qui rembourse une partie des dépenses effectuées par carte bancaire, n'est pas reconduit dans le projet de budget pour 2022. Le gouvernement destine la ressource (1,5 Md€) au financement des amortisseurs sociaux. Pour encourager le recours aux paiements électroniques, certaines banques continuent néanmoins le remboursement des dépenses par carte en proposant des remboursements allant de 1% à 10% selon les établissements.

Interruption des négociations entre Unicredit et le Trésor pour la reprise de Monte Paschi di Siena

Le 24 octobre 2021, le ministère de l'économie et des finances et le groupe Unicredit ont annoncé la fin des négociations ouvertes le 29 juillet pour la reprise des participations de l'Etat dans la banque Monte dei Paschi di Siena (MPS), temporairement nationalisée en 2017. Sur le modèle du sauvetage des banques vénètes par Intesa Sanpaolo, UniCredit avait conditionné son éventuelle reprise à : (i) un « paquet » public pour limiter l'impact négatif sur le niveau de fonds propres du groupe et améliorer la perspective de rentabilité, (ii) l'exclusion des stocks résiduels de crédits détériorés (NPL) et des risques juridiques et, (iii) le déploiement d'une « couverture appropriée » du portefeuille de crédits performants acquis. Le Trésor, responsable des négociations, considérait alors l'alliance Unicredit-MPS comme la solution la plus stratégique, estimant néanmoins qu'elle ne devrait pas être réalisée « à n'importe quel prix ».

Malgré des points d'entente trouvés sur l'assainissement préalable de MPS (4 Md€ de NPL résiduels confiés à la société publique AMCO), la cession du réseau méridional d'agences (200-300) à la banque publique Mediocredito Centrale (MCC), des pistes de couverture des risques juridiques et le mécanisme de conversion des DTA en crédits d'impôt, les négociations ont échoué sur plusieurs points. D'abord sur le montant du « paquet » (UniCredit demandant 8,5 Md€ contre 5 Md€ envisagés par le MEF), mais aussi sur la valorisation des actifs (1,3 Md€ selon UniCredit, env. 4 Md€ pour le MEF). En sus, les parties n'auraient pas trouvé d'accord sur la définition du périmètre de cession : à la différence du Trésor œuvrant à une cession complète, UniCredit aurait exigé l'exclusion de certaines activités du groupe MPS.

Si l'annonce a eu un impact limité sur les marchés et sur le plan politique, elle contraint les autorités à demander à la Commission et à la BCE un nouveau délai. En sus d'une recapitalisation (2,5-3 Md€) à condition de marché début 2022, le Trésor devra poursuivre son « traitement de choc » pour renforcer l'attractivité de MPS (NPL, couverture risques juridiques, coûts opérationnels) et susciter l'intérêt de candidats à la reprise.

Impacts positifs escomptés de l'intégration de Borsa Italiana au groupe Euronext

Après le rachat de Borsa Italiana par Euronext en avril 2021 (4,4 Md€), le président du directoire

d'Euronext, S. Boujnah, a confirmé lors de son [audition par la commission des finances de la Chambre des députés](#) (17/11/21) que le siège du groupe resterait à Amsterdam. Un tiers du conseil d'administration est composé de représentants de Borsa Italiana qui sera, à compter du 28 novembre dirigé par F. Testa, actuel CEO de MTS (la plateforme d'échange des titres souverains de Borsa Italiana) et directeur général de la bourse de Milan, en remplacement de R. Jerusalmi.

Le nouveau plan stratégique du groupe présenté début novembre a réévalué à 100 M€ les synergies attendues de la fusion d'ici 2024 (+ 40 M€ par rapport à l'annonce d'octobre 2020), générées par une augmentation de l'activité (55M€) et une réduction des coûts opérationnels (45 M€). Y contribuera le rapatriement du centre de données (Core data center) de Londres à Bergamo Ponte San Pietro prévu mi-2022. Intégralement alimenté par des sources d'énergies renouvelables, il devrait d'ici 2024 assurer la gestion d'un quart du volume des transactions des marchés actions en Europe. Dans l'ensemble, les coûts de restructuration sont estimés à 160 M€. Le groupe s'engage à maintenir sur les trois prochaines années le niveau d'emploi de Borsa Italiana, S. Boujnah estimant qu'au terme, le « nombre de personnes travaillant dans Borsa Italiana devrait être similaire ou légèrement supérieur » à celui actuel. Le plan prévoit en outre la transformation de l'ancienne chambre de compensation et de garantie de Borsa Italiana sise à Rome (Cc&g), en Euronext Clearing qui serait le centre de l'intégralité des activités de compensation (clearing) pour les marchés actions, dérivés et matières premières du groupe européen.

Le Trésor renforce sa stratégie de diversification des instruments de dette

Moindre intérêt des épargnants pour la 4^{ème} émission du Btp Futura

Entre le 8 et le 12 novembre, le Trésor a organisé la [4^{ème} émission](#) de titres souverains réservés aux épargnants privés depuis l'émission inaugurale de ce type de titres en juillet 2020. A l'instar des émissions précédentes, ce Btp Futura d'une maturité de 12 ans sera intégralement affecté au financement des mesures de relance post-covid et aucun plafond n'étant préalablement fixé. 3,27 Md€ ont été souscrits par environ 91 000 particuliers (une moyenne individuelle de 35 800€), en retrait par rapport à [l'émission d'avril 2021](#) (5,48 Md€, 132 000 contrats, et une souscription

moyenne de 41 400€). Si les titres étaient d'une maturité plus longue (16 ans), les coupons et primes de fidélité étaient quasi-similaires (cf. ci-après). L'intérêt moindre des épargnants s'explique principalement par les perspectives de fortes pressions inflationnistes.

S'il n'est pas, comme le Btp Italia, indexé sur l'inflation, le titre prévoit un coupon évolutif (mécanisme de « step up ») pour susciter l'intérêt des investisseurs et encourager la détention en portefeuille longue : 0,75% sur les 4 premières années, puis 1,35% (de la 5^{ème} à la 8^{ème} année) puis 1,70% (de la 9^{ème} à la 127^{me} année). Le coupon est assorti, pour les détenteurs de titres souscrits sur le marché primaire, d'une double prime de fidélité ; dont le montant est indexé sur la croissance du PIB nominal italien sur la période considérée. Un 1^{er} versement interviendra au terme de la 8^{ème} année de détention, d'un montant correspondant à 40% du taux de croissance du PIB moyen sur la période, et dans tous les cas compris entre 0,4 et 1,2% de la valeur nominale souscrite. Une 2^{ème} prime sera versée aux investisseurs qui conservent le titre jusqu'à sa maturité, égale à (i) 60% du taux de croissance du PIB moyen sur les 8 premières années de vie, dans tous les cas compris entre 0,6 et 1,8% du montant souscrit (ii) et 100% du taux de croissance du PIB moyen entre la 9^{ème} et la 12^{ème} année de vie du titre, et dans tous les cas compris entre 1 et 3%.

Réouverture syndiquée des bons du Trésor à 30 ans libellés en USD

Souhaitant bénéficier des taux bas du marché américain avant un possible renchérissement, mi-novembre, le Trésor a [rouvert une souche de titres à 30 ans libellés en USD](#) initialement émise fin avril 2021 (1,5 Md€), affectée aux dépenses générales. L'opération – la 4^{ème} de ce type depuis la reprise des émissions en USD en 2020 après une pause de 10 ans – a été organisée par les groupes BNP, Citigroup et HSBC. Attirés par un rendement annuel brut dynamique (3,6%, env. 175 pbs au-dessus des Btp en € de maturité similaire), la demande des investisseurs institutionnels a été 2,2 fois plus élevée que le montant offert (1 Md USD), mais moindre par rapport à avril 2021 (demande de 6,2 Md, pour 1,5 Md USD offerts). Les montants ont été souscrits par des fonds de pension et compagnies d'assurance (env. 2/3) et le solde par des investisseurs asiatiques (44%), européens (28%, dont 14% d'italiens) et américains (17%). Pariant sur un renforcement tendanciel du taux de change

euro-dollar, le Trésor escompte une diminution du coût des coupons et de la valeur de la dette en circulation. Depuis octobre 2019, un total de 14,5 Md USD a été émis.

Réouverture syndiquée des Btp « verts »

Dans la lignée des premiers titres souverains verts (« Btp Green ») de mars 2021, le Trésor a émis en octobre [une 2^{ème} tranche de la souche inaugurale](#) (maturité de 25 ans, coupon à 1,5%) entièrement affectée au financement de dépenses publiques à l'impact environnemental positif. Avec un rendement brut dynamique (1,67%), la demande (56 Md€) a été 11 fois supérieure à l'offre (5 Md€), en augmentation par rapport à l'émission de mars 2021 (83 Md€ demandés pour 8,5 Md€ offerts).

Numérique

L'Italie remonte dans le classement DESI

Selon [l'indice DESI \(Digital Economy and Society Index\)](#) de la Commission, en 2021, l'Italie avance de 5 places pour se situer au 20^{ème} rang pour la transformation numérique de l'économie et la société. Pour le capital humain, elle progresse au 25^{ème} rang (-2 places). 42% des 16 -74 ans ont au moins des compétences numériques de base (56% dans l'UE) et 22% des compétences numériques de base supérieure (31% dans l'UE).

Dans l'offre de services publics numériques (*e-government*), elle est au 18^{ème} rang, mais seuls 36% des Italiens les utilisent, sous la moyenne UE (64%). Pour l'intégration des technologies numériques, l'Italie est au 10^{ème} rang: les PME qui ont au moins un niveau de base sont de 69% (plus que la moyenne UE de 60%). L'Italie enregistre de bons résultats dans la facturation électronique, alors que le déploiement du *big data*, de l'IA et du commerce électronique sont faibles.

Des efforts sont réalisés dans la diffusion d'internet, notamment l'offre d'au moins 1 Gbit/s, mais cela reste insuffisant. Les réformes prévues dans le PNRR doivent donner un élan à la numérisation des services et à la modernisation de l'administration.

Le smart working change l'organisation du travail

Selon [l'Observatoire du télétravail](#) de l'école polytechnique de Milan, l'Italie comptait 5,37 millions de télétravailleurs au 1^{er} trimestre 2021, 4,71 millions au 2^{ème} trimestre et 4,07 millions en septembre 2021. Des projets d'organisation du télétravail - structurés ou informels- sont établis

dans 81% des grandes entreprises et dans 67% des administrations. Le télétravail impacte l'aménagement des espaces. Les grandes entreprises expérimentent des modèles de forme hybride (2 jours au bureau, 3 jours en télétravail, ou vice-versa) intégrant l'efficacité de la prestation de travail et l'équilibre entre la vie professionnelle et privée, mais les PME et les administrations tendent à privilégier le travail en présentiel en contradiction avec les objectifs de numérisation et de soutenabilité de la relance nationale.

Tourisme

Les aides au tourisme

Le [décret-loi n.152 du 6 novembre 2021](#) de mesures urgentes de mise en œuvre du PNRR décline l'affectation des aides prévues pour le tourisme sur la période 2022-2025 d'un total de 2,4 Md€.

Sont ainsi prévus :

- 500 M€ de crédits d'impôt pour les dépenses (max. 80%) d'efficacité énergétique et sécurité antisismique des structures hôtelières et de numérisation des services ;
- 98 M€ de crédits d'impôts pour la numérisation des agences du voyage et tours opérateurs (max. 50% des coûts)
- 358 M€ de garanties publiques (fonds de garanties des PME- Section Tourisme)
- 180 M€ d'aides à fonds perdus pour le soutien et l'investissement - efficacité énergétique et d'innovation numérique (max. de 35% des coûts éligibles entre 500 000 et 10 M€)

Ces interventions sont les bienvenues, notamment en soutien du patrimoine archéologique, touristique et culturel de Rome et du Latium en vue du Jubilé 2025 - projet *Caput Mundi* (500M€) et la création du *Digital Tourism Hub*, plateforme numérique qui doit améliorer l'offre touristique des opérateurs (114 M€).

Mode

La hausse des matières premières pénalise la relance du secteur de la mode

Après l'arrêt de l'activité lié à la 2^{ème} vague de coronavirus fin 2020, l'industrie de la mode redemarre. Le chiffre d'affaires progresse de 63,9% au 2^{ème} trimestre (mais reste encore de 15% sous son niveau de 2019) et de 24% sur le semestre selon la

[Chambre nationale de la mode italiennes](#) (Cnmi). Les ventes augmentent vers tous les pays étrangers, entre +35% et +45%, à l'exception du Royaume Unis (-11%) du fait du Brexit. La filière est pénalisée par la hausse des prix des matières premières textiles, des produits chimiques et des services de logistique. En septembre, l'indice de [Sistema moda Italia](#) (une des plus grandes fédérations des industries du textile et de la mode) progresse de 36,2% par rapport à la même période 2020. Les augmentations les plus élevées sont observées pour les fibres synthétiques (51,6%), la laine (+42%) et le coton (+31,2%). Cette hausse est générée par une demande élevée des produits du *Made in Italy* suite au redémarrage des activités économiques.

Des mesures au soutien du secteur de la mode

Avec l'objectif de favoriser les produits du *made in Italy*, le ministère du développement économique a mis en place des mesures au soutien de [l'industrie textile, de la mode et des accessoires](#) (cf. [décret-loi n°38/2020, art. 38-bis](#)). La mesure vise à favoriser

notamment les start-ups à haut contenu artistique et créatif qui investissent dans le design et la création. Une enveloppe de 5M€ en 2020 est allouée à fonds perdu en faveur des petites entreprises de moins de 5 ans établies en Italie et réalisant des projets innovants et technologiques. Le fonds vise à financer 50% des dépenses effectuées pour réaliser des projets concernant la réalisation de nouveaux éléments de design, l'introduction d'innovations dans le processus de production et/ou de numérisation ou de principes de l'économie circulaire (recycle de matériaux ou tissus issus de sources renouvelables). Les dépenses (de 50 000 à 200 000 euros) concernent les achats de nouveaux machines et équipements, brevets, outils informatiques et licences software, matières premières, services nécessaires au déploiement des activités de l'entreprises, recrutement ou formation du personnel spécifique à la réalisation du projet.

*Le Service économique régional de Rome publie également une lettre d'information sur l'industrie et le développement durable: « **Sostenibile** ». Elle est consultable en suivant [ce lien](#).*

La direction générale du Trésor est présente dans plus de 100 pays à travers ses Services économiques.
Pour en savoir plus sur ses missions et ses implantations : www.tresor.economie.gouv.fr/tresor-international



Responsable de la publication : Service économique régional de Rome
 Directeur de la publication : Frédéric KAPLAN
 Revu par : Laura TORREBRUNO
 Rédacteurs : Marie-Géline FAVIER, Benoît LEMONNIER, Federica MERCANTI, Manon RENARD
 Pour s'abonner : rome@dgtresor.gouv.fr

Copyright : tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse du Service Économique Régional de Rome

Clause de non-responsabilité : Le Service Économique Régional s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication.